

A3A EXPERTS
Société à responsabilité limitée au capital de 453 460 Euros
Siège social : 65, avenue Jules Cantini « Tour Méditerranée »
13006 MARSEILLE
RCS MARSEILLE B 402 308 621

COMPTES ANNUELS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2024

BILAN
COMPTE DE RESULTAT
ANNEXE

Pour copie certifiée conforme à l'original

La Gérante

Carole BOLLANI épouse BILLET



Désignation de l'entreprise : SARL A3A EXPERTS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 65 AVENUE JULES CANTINI		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 0 2 3 0 8 6 2 1 0 0 0 4 2		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122024						
		N-1 31122023						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	68 420	56 724	11 696	21 841
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	476 854		476 854	476 854
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AP				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	72 673	46 524	26 150	12 300
		Immobilisations en cours	AV	AW				11 790
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	439 804		439 804	395 602
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE	14		14	14
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	27 293		27 293	27 293
	TOTAL (II)		BJ	BK	1 085 057	103 247	981 810	945 694
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	700 088	18 271	681 816	534 424
		Autres créances (3)	BZ	CA	194 068		194 068	210 105
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	116 839		116 839	301 641
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	31 144		31 144	20 539
		TOTAL (III)	CJ	CK	1 042 139	18 271	1 023 867	1 066 709
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Ecart de conversion actif * (VI)		CN						
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	2 127 196	121 519	2 005 677	2 012 403	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :				
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise SARL A3A EXPERTS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 453 460)	DA	453 460	440 380
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	116 924	59 752
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	44 038	44 038
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	423 647	373 678
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	123 863	99 969
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 161 932	1 017 817
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	239 516	341 997
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	62 594	99 383
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	330 573	340 329
	Dettes fiscales et sociales	DY	199 755	197 353
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	11 308	6 524
	Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	843 745	994 586
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 005 677	2 012 403
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	707 329	994 586	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A3A EXPERTS							Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	1 795 899	FH		FI	1 795 899	1 688 450
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 795 899	FK		FL	1 795 899	1 688 450
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	17 250	16 333
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	960	26 730
	Autres produits (1) (11)					FQ	13	410
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 814 122
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	772 775	730 247
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	42 063	39 884
	Salaires et traitements *					FY	632 330	646 907
	Charges sociales (10)					FZ	236 621	215 937
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	14 701	14 199
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	8 033
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	299	135
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 706 821
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	107 301	74 374
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	40 000	40 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	3 417	3 943
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	47	640
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	43 464	44 583
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 284	1 485
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	2 284	1 485
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	41 179	43 098
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	148 481	117 472

Désignation de l'entreprise SARL A3A EXPERTS			Néant ☐ *			
			Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
4 - RES ULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	24 618	17 503	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	1 857 585	1 776 505	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 733 723	1 676 536	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)			HN	123 863	99 969	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	960	26 730
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5 70 823		A2	70 823	72 160
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 70 823					
	dont cotisations facultatives Madelin A7 27 972	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)		HS			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

Etats financiers au 31/12/2024

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 005 677** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 857 585** euros et un total **charges** de **1 733 723** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **123 863** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Règles et Méthodes Comptables

Autres immobilisations corporelles

Ce poste correspond au coût d'acquisition de plusieurs clientèles d'expertise comptable.

En application du règlement 2015-06 de l'ANC, la valorisation de cette clientèle a été analysée sans limite prévisible de durée d'exploitation et ne fait donc pas l'objet d'un amortissement mais d'une dépréciation.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable à la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est évaluée sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires et des perspectives du magasin. A la date de clôture, le test de dépréciation n'a pas nécessité la constitution de provision.

Titres de participation

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

A3A EXPERTS
Société à responsabilité limitée
au capital de 453 460 euros
Siège social : 65 Avenue Cantini - Tour Méditerranée
13006 MARSEILLE
MARSEILLE B 402 308 621

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

-

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 123 863,00 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	123 863,00 euros
------------------------	------------------

Auquel s'ajoute :

Les Autres Réserves	423 647,00 euros
---------------------	------------------

Pour former un bénéfice distribuable de	547 510,00 euros
---	------------------

A titre de dividendes aux associés Soit 1.694 euros par part	50 000,00 euros
---	-----------------

Le solde	497 510,00 euros
----------	------------------

Le solde au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 497 510,00 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de euros.	1 111 932,00
---	--------------

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 1er Octobre 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou

veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

- Exercice clos le 31 décembre 2023 :
Dividendes = 50 000 euros, soit 1.745 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2022 :
Dividendes = 50 000 euros, soit 1.745 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros
- Exercice clos le 31 décembre 2021 :
Dividendes = 50 000 euros, soit 1.745 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Carole BOLLANI-BILLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carole Billet', written in a cursive style.